

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé  
Sous-direction de la Santé

**2022 DASES 15** Subvention (130 000€) et convention avec la SCI MAKOVEC SCHLÄPPI pour la création de la MSP Village Jourdain (19<sup>e</sup>).

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

**Mesdames, Messieurs,**

Le projet de délibération qui vous est soumis a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 130.000 € à la SCI MAKOVEC SCHLÄPPI en vue de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire au 12 bis boulevard de la Villette dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la collectivité parisienne se mobilise pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premier recours accessible sur tout son territoire et notamment dans les zones déficitaires. À cette fin, et pour participer à une dynamique de refondation de la médecine ambulatoire, elle favorise les formes coordonnées et regroupées de l'exercice médical dans toute leur diversité : centres de santé (associatifs, mutualistes, municipaux), maisons de santé, pôles de santé, cabinets libéraux en exercice collectif.

En effet, toutes ces structures sont porteuses d'un modèle d'avenir car elles mettent en œuvre un projet médical et social d'accès aux soins, d'actions de prévention, de santé publique et d'éducation thérapeutique. Elles offrent aux professionnel-le-s comme aux patient-e-s les avantages d'un exercice coordonné et de la continuité de prise en charge. Elles constituent enfin un lieu de formation et un levier pour favoriser le maintien, voire l'implantation de nouveaux professionnel-le-s sur notre territoire.

Pour ce faire, la collectivité parisienne soutient les initiatives visant à faciliter l'installation, à accompagner les professionnel-le-s de santé, à faire partager des diagnostics locaux sur l'offre de soins, à favoriser la construction de projets médicaux stratégiques et de gestion durable, la prospection foncière et la constitution d'équipes médicales.

Ainsi, dans le cadre du programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessible à tous, la Ville de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres de santé et maisons de santé. Dans ce contexte, la Ville a décidé d'accompagner et de soutenir le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Cette MSP sera composée de 4 médecins généralistes et 3 infirmier.ère.s dont 1 futur diplômé en pratique avancée.

Les axes prioritaires d'activité seront : les maladies chroniques (diabète, insuffisances respiratoires chroniques, démences dont la maladie d'Alzheimer, hypertension artérielle, artériopathies chroniques,

cardiopathies et maladies coronaires), les poly-pathologies courantes en soins primaires (accompagnement, éducation pour l'autonomie et le maintien à domicile), la prévention et les dépistages, la santé de l'enfant (en tenant compte du contexte familial, social et scolaire).

La SCI MAKOVEC SCHLÄPPI sera propriétaire des locaux et la subvention lui permettra de financer la création d'un local professionnel aménagé en fonction du projet de santé. La SCI MAKOVEC SCHLÄPPI sollicite la Ville de Paris pour la réalisation des travaux d'aménagement estimés à 243 000 € pour mener à bien son projet médical d'ici le troisième trimestre 2022.

Aussi, je vous propose d'accorder à la SCI MAKOVEC SCHLÄPPI une subvention d'investissement d'un montant de 130.000 € pour financer les travaux d'aménagement de la MSP Village Jourdain et de m'autoriser à signer avec cette structure la convention correspondante dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Maire de Paris**